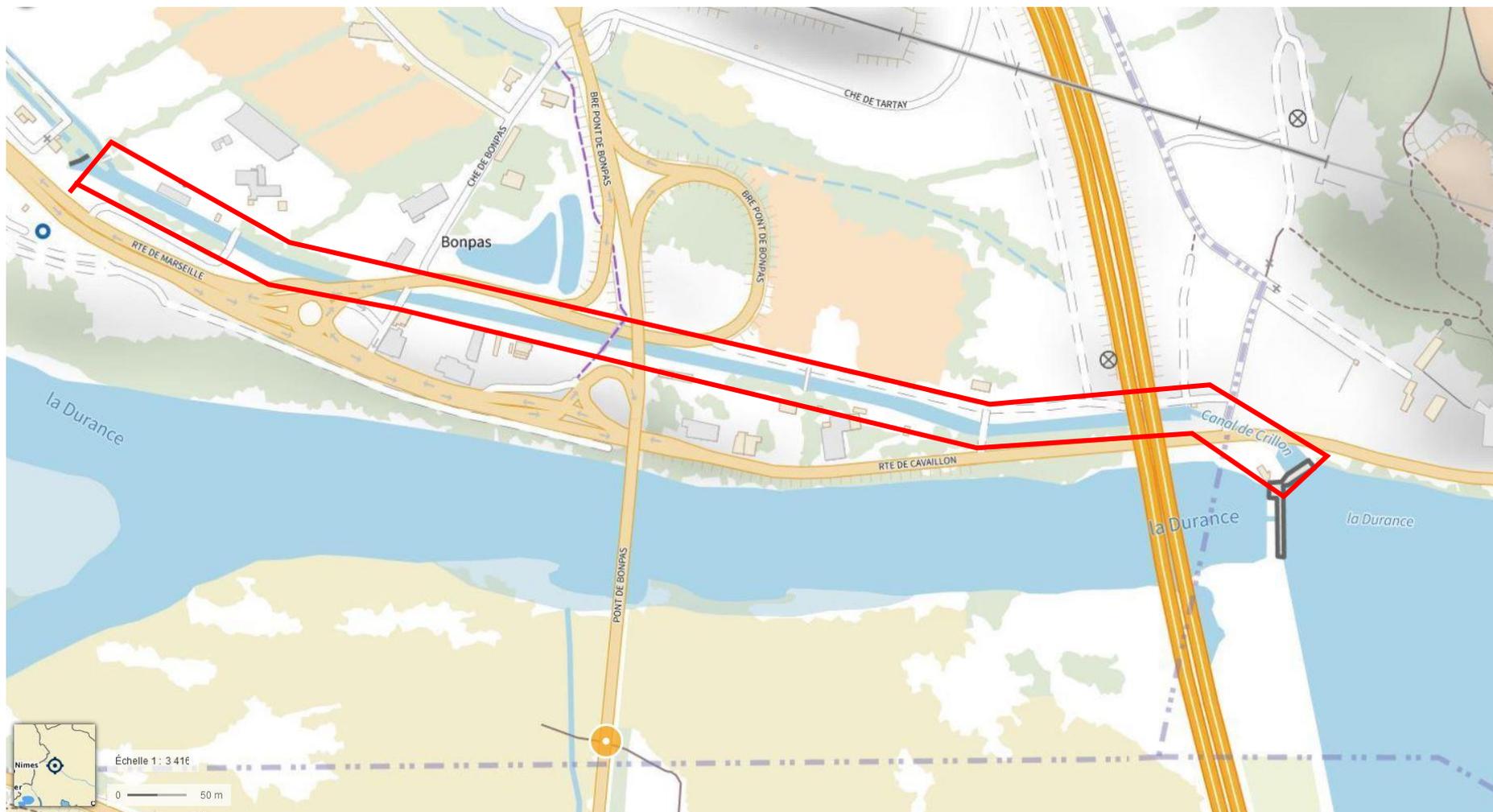


Annexe 1 : Localisation et urbanisme

CANAL DE BOMPAS

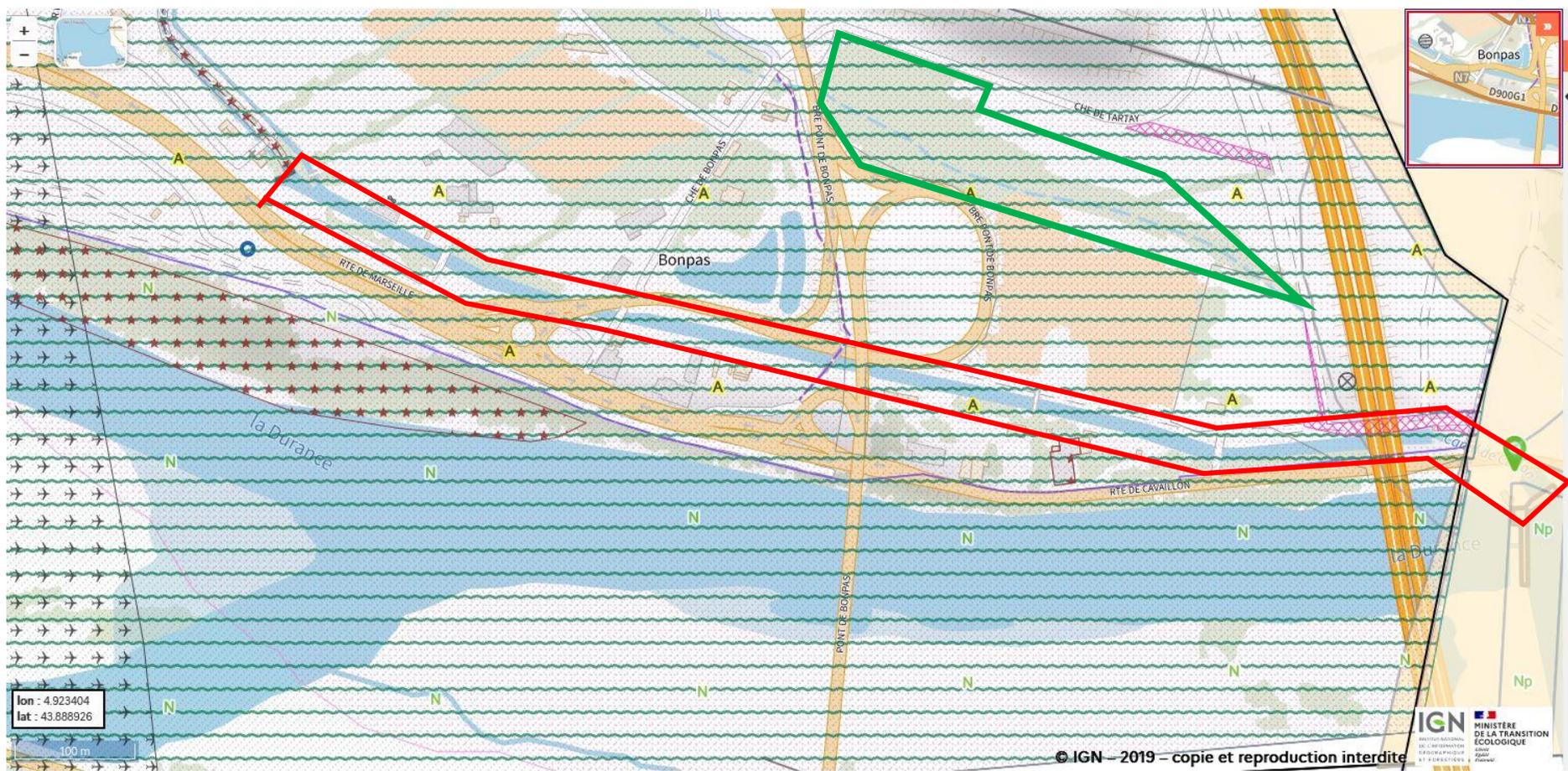




Le canal DE BOMPAS faisant l'objet du curage est délimité en rouge depuis la prise en Durance (amont) jusqu'à 1 km en aval

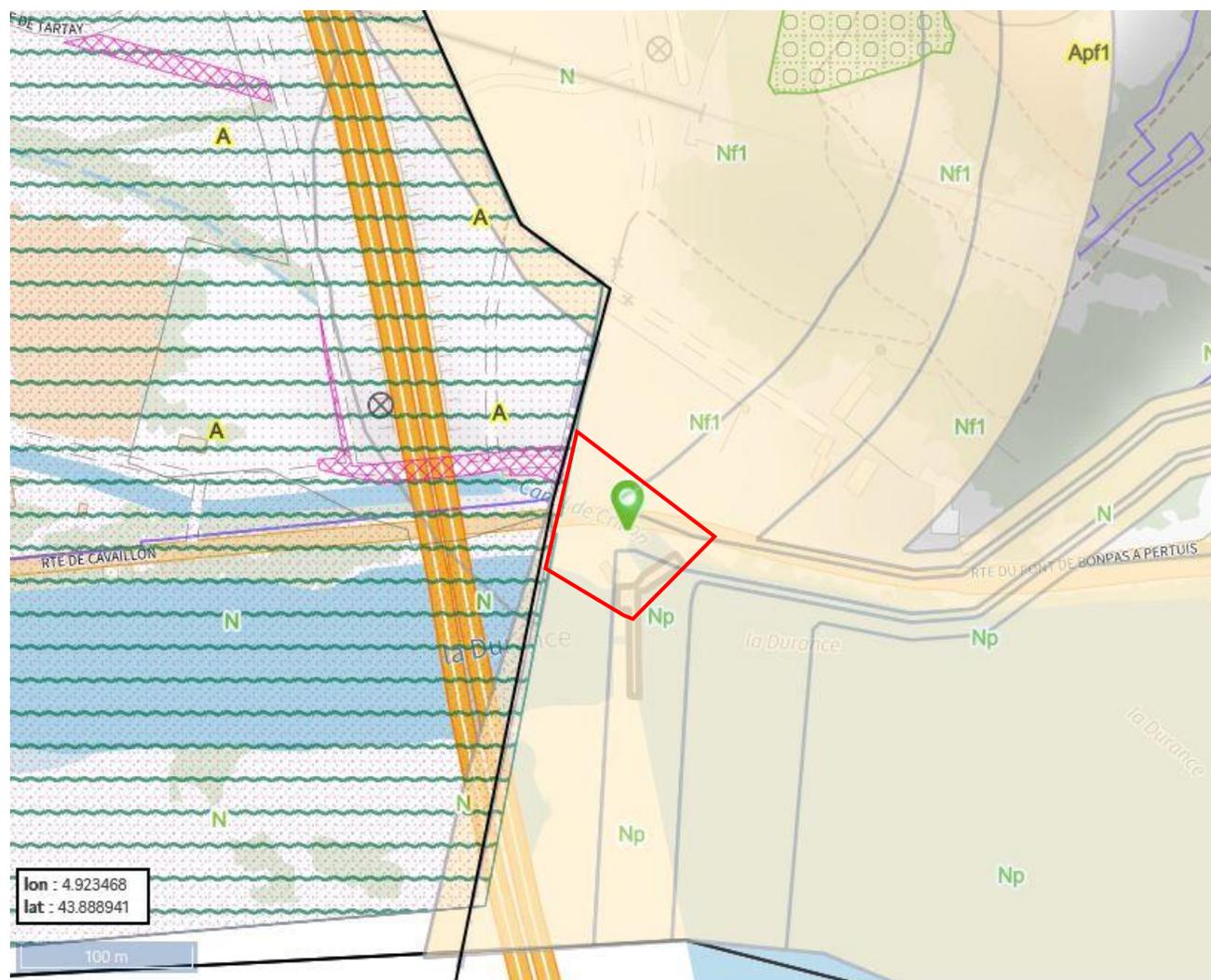


Le canal traverse deux communes : CAUMONT SUR DURANCE en extrême amont et AVIGNON sur le reste du linéaire



Classement des parcelles aux abords du CANAL DE BOMPAS : PLU d'AVIGNON (source Géoportail de l'urbanisme) ;

La zone de stockage est également classée en agricole (délimitée schématiquement en vert).

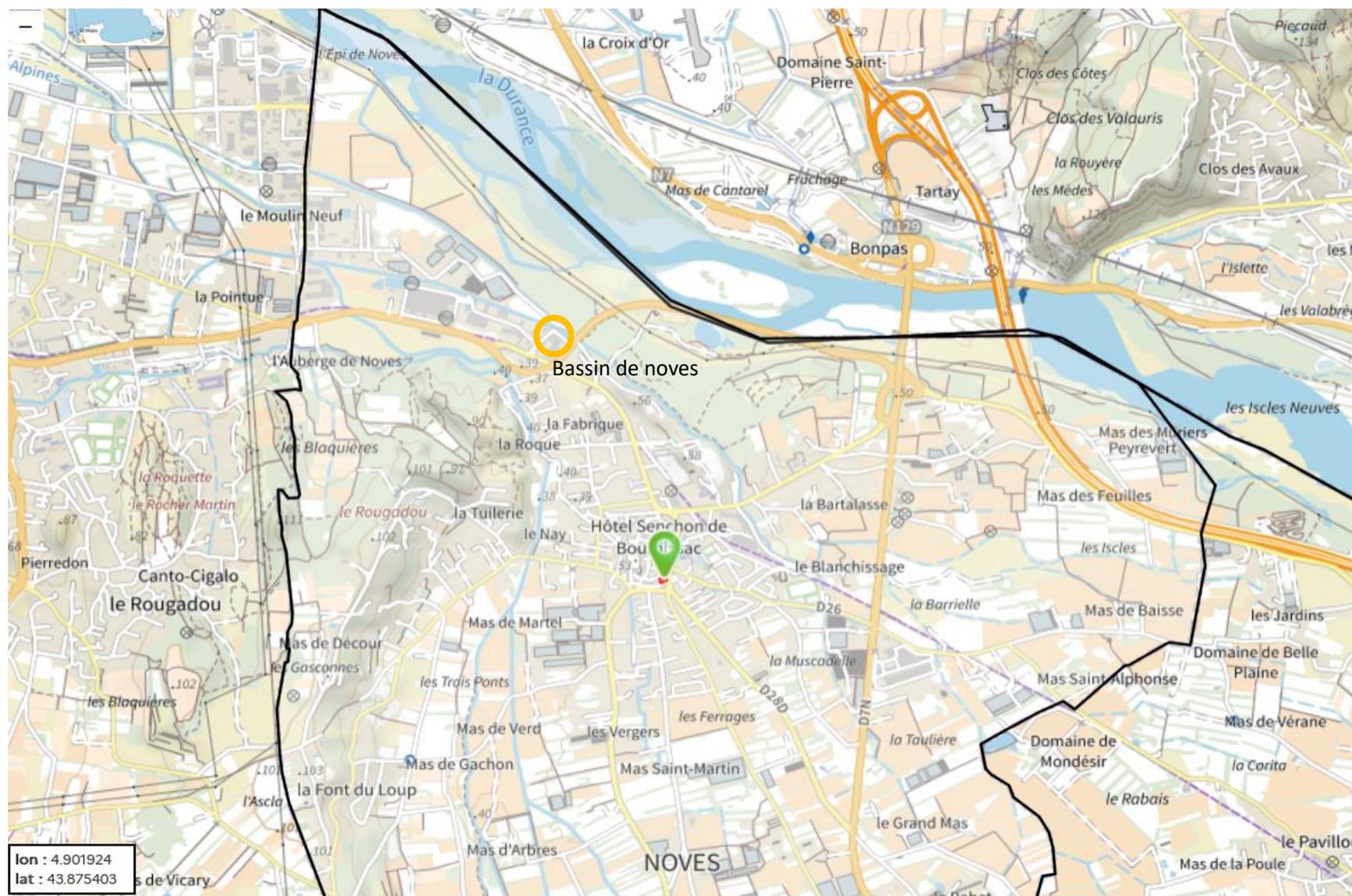


Classement des parcelles à l'amont du CANAL DE BOMPAS: PLU de CAUMONT SUR DURANCE – Source Géoportail de l'urbanisme.

BASSIN DE NOVES



Le BASSIN DE NOVES faisant l'objet du curage est délimité en rouge



Le BASSIN DE NOVES (en orange) au sein de la commune de NOVES



Classement des parcelles au niveau du Bassin de NOVES : PLU de NOVES – Source Géoportail de l'urbanisme